

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1273

présenté par
M. Calmégane et M. Gaudron

ARTICLE 13

À la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« un projet de rocade structurante par métro automatique sera lancé »

les mots :

« divers projets de rocades structurantes seront lancés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous sommes tous d'accord pour accroître la fluidité des déplacements de banlieue à banlieue en Ile-de-France, conscients que c'est là qu'il y a le plus fort potentiel de développement des transports collectifs face à la voiture. Il faut parallèlement assurer la désaturation des lignes actuelles de RER et de métro.

Cependant, dans l'article 13 de ce projet de loi, un seul plan est évoqué pour réaliser ces objectifs. Or, il existe un autre projet de rocade ferré probablement moins coûteux et plus facilement réalisable en plusieurs tronçons pertinents pour les franciliens: les 4 Tangentiellles. Si l'article 13 est maintenu dans son état, l'option choisie est la desserte de la très proche banlieue en proximité du périphérique plutôt que celle de la moyenne couronne qui constitue pourtant le territoire en développement et en densification. A noter que le projet de Tangentielle nord est la 1ère partie de la rocade ferroviaire déjà déclaré d'utilité publique et mis en service dès 2014.

En focalisant l'article 13 sur un seul projet, il y a un risque de condamner les autres propositions de développement des transports collectifs en Ile-de-France en asséchant pour de nombreuses années les financements publics et privés. Or, les élus franciliens souhaitent pouvoir être rassurés sur le bouclage financier de la Tangentielle nord.